

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ  
Jean-Marie HAUMESSER  
Karin KEMPF  
Marc MISBACH  
Brigitte OBRECHT  
Serge BASS  
Manuel SCHULLER  
Marc FRIEH  
Sonia RITZENTHALER  
Yann DIBLING  
Christophe ELCHINGER  
Caroline FRANCK  
Elisabeth WOELFFLE

Absents excusés : Virginie KREMPP qui donne procuration à Karin KEMPF, Christelle LEHRY qui donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2022
- 3) Informations du Maire
- 4) Présentation du diagnostic de sécurité
- 5) Mise à jour du tableau des effectifs
- 6) Suppression du bibliobus / médiabus
- 7) Informations des commissions et autres
- 8) Informations des organismes intercommunaux et autres
- 9) Divers

**1) Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Elisabeth Woelffle est désigné pour assurer cette fonction.

**2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2022**

Le compte-rendu de réunion est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

### **3) Informations du Maire**

\* Depuis le 20 juin 2022, Monsieur le Maire a signé les arrêtés suivants :

#### Urbanisme

- Non opposition à la DP de M. Demouche – 17 rue des Saules – ravalement de façade et remplacement de gouttières
- Non opposition à la DP de Mme Leyes – 8 rue Vauban – ravalement de façade
- Opposition au PC de M. Yesil – 9 rue Principale – construction d'une maison individuelle et d'un garage accolé
- Non opposition à la DP de M. Debeauce – 18 rue de l'Orge – installation de panneaux photovoltaïques
- Non opposition à la DP et au PD de M. Furderer – 17a rue des Charmes – construction d'un mur et ajout d'une place de parking
- Opposition à la DP de M. Ekin – 6 rue du Brochet – extension pour un bureau et création d'un auvent
- Non opposition au PC de M. Riotte – 47 rue du Lieutenant Dobler – transfert total du permis de construire
- Non opposition à la DP de M. Braesch – 7 rue des Acacias – ravalement de façade et isolation extérieure
- Non opposition à la DP de M. Bedell – 21 rue du Cordier – installation de clôture
- Non opposition à la DP de M. Friehe – 5 rue Arrière – installation de panneaux photovoltaïques
- Opposition à la DP de M. Kalender – 15 rue de Colmar – changement de fenêtres et rehaussement de la toiture de 60 cm

#### Ressources humaines

- Avancement d'échelon

#### Circulation / Travaux

- Interdiction de stationnement 13 rue de Colmar concernant des travaux de toiture
- Interdiction de stationnement parking salle Marcel Meyer les 24 et 25 juin en raison de la fête de l'école maternelle et du bal champêtre
- Interdiction de stationnement parking salle Marcel Meyer le 01<sup>er</sup> juillet en raison de la fête de l'école primaire
- Interdiction de circulation rue Arrière en raison de la soirée guinguette le 16 juillet
- Interdiction de circulation rue des serruriers en raison de la fête des voisins le 01<sup>er</sup> juillet

#### Fêtes

- Débit de boissons « ENTRE PARENT'AISE » le 24/06
- Débit de boissons « ENTRE PARENT'AISE » le 01/07
- Débit de boissons + prolongation « ALSACE SPORT VACANCES » le 01/07

#### \* Remerciements

- Remerciements de Mme Hélène Desjardins et M. Yves Schneider à l'occasion de la naissance de leur fils Nathaniel

#### \* Autres informations

- Dossiers de demandes de subventions :

Ce jour, lundi 18 juillet 2022, deux courriers ont été reçu en Mairie afin de nous notifier l'attribution favorable des dossiers suivants :

- 20 % d'aide concernant le projet d'implantation d'une borne électrique de deux recharges dans le cadre de la transition écologique

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

- 20% d'aide concernant le projet d'installation de système de vidéoprotection dans le cadre de la sécurisation des espaces publics
- La commune s'est dotée de 10 capteurs de CO2 pour équiper les 2 écoles. Un dossier d'aide a été déposé à l'Académie de Strasbourg en Avril dernier qui participe à hauteur de 8 € par enfant pour l'acquisition de capteurs. Cette facture est remboursée en totalité.

- Sécurisation des infrastructures de stationnement des vélos dans les bâtiments :

Des places de stationnement sécurisé pour les vélos vont être obligatoires dans les bâtiments publics d'ici à la fin de l'année 2022 suite au décret paru le 26 juin dernier. Pour Muntzenheim, cela concerne la salle Marcel Meyer. Les questions ont débuté en janvier 2021 mais après plusieurs délais d'application trop court, le projet a été validé en mars 2022.

L'accès aux infrastructures destinées aux vélos devra s'effectuer via une porte dotée d'un système de fermeture sécurisée mais également par une surveillance fonctionnelle (gardien ou système de vidéosurveillance)

Un arrêté non encore paru devra fixer la surface et le nombre minimal d'emplacement. Ces obligations devront être mises en place avant le 26 décembre.

Les élus constatent, qu'une fois de plus, les délais sont encore très courts.

Lors d'une réunion maire adjoints, il a été évoqué la possibilité de créer cet espace derrière la salle Marcel Meyer côté Nord car il existe déjà un portail sécurisé.

Jean-Marie Haumesser précise qu'il faudra rajouter cette donnée sur la convention de location de salle. Le sujet sera revu dès lors que l'arrêté sera disponible.

- Nouvelle ordonnance et nouveau décret concernant la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités :

M. Le Maire souhaite rappeler que la commune a bien fait de prendre une délibération en juin dernier pour fixer le mode d'affichage de publicité des actes car les communes ne l'ayant pas fait se retrouvent confrontés à des obligations plus contraignantes.

Plusieurs changements à cette réforme :

- Le procès-verbal (PV) :

Il a pour but d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances. Le PV doit comporter la date et l'heure, les noms du président et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour, les délibérations adoptées, les demandes de scrutin particulières, le résultat des scrutins, la teneur des discussions : interventions, idées, questions

Le PV devra être affiché dans la semaine qui suit la séance à laquelle le PV aura été arrêté.

- La liste des délibérations :

Elle doit être affichée en Mairie dans le délai d'une semaine à compter de l'examen des délibérations prises par le Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter la date de la séance, l'objet de chaque délibération approuvées ou refusées. Il est conseillé de mentionner la date et le numéro des délibérations examinées. Les arrêtés ne sont pas concernés par cette procédure.

Si un recours devait être prononcé, il court à compter de la date de la publication plus deux mois.

- L'école a informé la commune lors du conseil de classe de juin que l'Académie de Strasbourg a émis un refus concernant une ouverture de classe sur la commune de Muntzenheim.

Un courrier a été envoyé par Mme Brigitte Klinkert afin de convaincre l'académie d'accepter cette demande au vu du nombre d'enfants, de la ventilation dans chaque niveau etc. La commune a reçu un courrier de réponse dans lequel le rectorat maintient sa décision mais qui pourra être rediscuté à la rentrée de septembre ; à partir des effectifs qui seront effectivement présents.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

#### **4) Présentation du diagnostic de sécurité**

Suite au projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur le territoire de Muntzenheim, un diagnostic de sûreté a été élaboré entre la commune et la gendarmerie afin de cibler les endroits stratégiques de la commune où il serait intéressant d'implanter des caméras.

M. Le Maire détaille plusieurs points :

- le concept de prévention technique de la malveillance : facteur dissuasif sur plusieurs points : délinquance, sécurité des usagers...
- La finalité de la vidéoprotection : protection des bâtiments et installations publiques, prévention des atteintes à la sécurité des personnes, prévention des risques naturels ou technologiques, sécurité des installations accueillant du public...
- la présentation de la commune : faits constatés
- le rappel de la législation afférente à la vidéoprotection : autorisation préfectorale et limitée dans le temps pour les lieux ouverts au public, respect de la vie privée
- l'analyse technique : sectorisation, résultats attendus
- les contraintes techniques : implantation et caractéristiques des caméras, transmission, sécurisation, maintenance du système
- le diagnostic : détail de toutes les implantations possibles (10 endroits stratégiques) : mairie, église, école maternelle, école primaire, salle Marcel Meyer, Entrée Sud Est rue de Colmar, entrée Nord rue de Colmar, entrée Est rue Vauban, Entrée rue Principale, entrée rue du Rhin.

Les remarques et questions sont ouvertes au Conseil.

Marc Friehe demande si les caméras sont infrarouges, la réponse est non. Une possibilité de laisser une ampoule led en constante marche de fonctionnement permettrait de voir la nuit. Yann Dibling explique qu'il existe des caméras infra rouges.

Jean-Marie Haumesser fait remarquer qu'il faudrait remonter plusieurs caméras d'avoir un meilleur angle de vue (école maternelle, salle Marcel Meyer)

Manuel Schuller demande si la caméra rue de Colmar au niveau du garage Fuchs ne peut pas être déplacée au poteau suivant pour la visibilité plus nette du carrefour et de la lecture des plaques d'immatriculation. M. le Maire précise que des zooms sont possibles sur les enregistrements.

Il y a des subventions possibles de la Région, du Département et de la Préfecture.

M. le Maire explique qu'il a eu l'occasion de voir ces installations sur Wickerschwirh qui travaille avec le fournisseur avec lequel nous avons établi un devis.

Manuel Schuller demande où les données seront stockées. Le devis prévoit 2 endroits de stockages, à la mairie et à la salle Marcel Meyer. Le système prévu est filaire donc moins onéreux.

Il est envisagé de mettre en place une réunion publique afin d'expliquer et d'informer à nouveau à la population sur ce projet.

Jean-Marie Haumesser propose la présence de la Gendarmerie qui a travaillé sur le dossier. Yann Dibling précise qu'il faut penser au long terme et de ce fait prévoir des données de stockage plus importantes si la commune décidait de faire évoluer le parc de caméras afin qu'elles ne soient pas obsolètes trop rapidement.

#### **5) Mise à jour du tableau des effectifs**

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que le poste d'agent technique contractuel de Mme Géraldine Piron, qui a pour but le nettoyage des locaux de la commune arrive à son terme fin septembre. Il est demandé au conseil municipal s'il souhaite renouveler pour une année supplémentaire par le biais d'une mise à disposition le contrat de l'agent ou s'il souhaite embaucher cet agent dans la fonction publique territoriale.

Le poste concerné est celui ouvert pour 26,6 heures.

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022

Il est possible d'augmenter les heures à hauteur de 10 %, au-delà il faudra saisir la commission administrative paritaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à Mr le Maire afin qu'il puisse, sur arrêté du Maire, nommer l'agent Géraldine Piron sur le poste ouvert d'agent technique à 26,6 h.

Il n'est donc pas nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs.

### **6) Suppression du bibliobus / médiabus**

Le maire a été informé par certains maires de Colmar Agglomération de l'arrêt des tournées du bibliobus/médiabus et de sa disparition. Opposé à cette décision au regard de l'importance de la culture en milieu rural, un courrier de réponse a été cosigné par les maires des communes de Colmar Agglomération qui n'ont pas de bibliothèque ou de médiathèque.

Compte tenu de l'importance du bibliobus/médiabus pour l'accès à la culture et le lien social, le conseil municipal de Muntzenheim, sur proposition du maire, adopte à l'unanimité la motion suivante :

« Le conseil municipal de Muntzenheim rappelle son fort engagement pour le développement de la culture à Muntzenheim. En effet, dans une société marquée par les risques pandémiques et climatiques, le retour des guerres en Europe, la montée de l'individualisme et l'isolement créé par les écrans, les conseillers municipaux sont convaincus que la culture, le partage et le lien social sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires. C'est malheureusement la logique inverse qui a été retenue par la CeA. Les habitants les plus éloignés de la culture, ceux qui rencontrent des difficultés pour se déplacer, les plus démunis, les personnes âgées et les plus jeunes en souffriront au premier chef.

A l'inverse, la commune de Muntzenheim développe une politique ambitieuse pour la culture depuis 2016, puisqu'elle finance avec 4 autres communes la compétence culturelle du Syndicat Pôle Ried-Brun et la gestion de l'Espace Ried-Brun salle de spectacle bien connue, avec des spectacles et des animations pour tous les âges.

Dans son courrier du 9 mai 2022, la Collectivité européenne d'Alsace souligne son engagement pour la culture et le rayonnement de l'Alsace ainsi que les mesures qu'elle prend pour le développement de la lecture, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et l'éducation aux médias. Le conseil municipal de Muntzenheim partage cet engagement et salue ces mesures. Il est également convaincu que la création de la Collectivité européenne d'Alsace doit permettre de créer des économies d'échelle propices au développement des services publics dans les territoires.

C'est précisément pour que la politique culturelle et rurale de la CeA soit à la hauteur de cet engagement et des économies réalisées par la fusion des deux conseils départementaux dont elle procède, que le conseil municipal de Muntzenheim demande le retour du bibliobus.

Le conseil municipal se tient à la disposition de la CeA pour trouver une solution pérenne permettant le retour du bibliobus et se dit disposé à s'engager à ses côtés à cette fin. »

### **7) Informations des commissions et autres**

\* Commission urbanisme du 28/06 et 12/07 retracées par Marc Misbach :

#### Permis de construire :

\* Ohresser Fanny – rue de Colmar – réhabilitation d'une grange en maison individuelle et création d'une extension et d'un garage - Avis réservé : le garage est-il une construction annexe – doit-il être couvert de tuiles rouges

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

Déclaration préalable :

- \* Friehe Marc – 5 rue Arrière – pose de panneaux photovoltaïques - Avis favorable
- \* Bedell Daniel – 21 rue du Cordier – mise en place d'une clôture - Avis favorable
- \* Braesch Othon – 7 rue des Acacias – isolation extérieure + ravalement de façade - Avis favorable
- \* Kalender Ali – 15 rue de Colmar – ajout pièces complémentaires - Avis défavorable : hauteur sur limite supérieure à 4m, toiture pas à 45°
- \* Ekin Brice – 6 rue du Brochet – extension (bureau) et création d'un auvent - Avis favorable
- \* Lachheb Yassine – 11 rue de l'orge – pièces complémentaires - Avis favorable
- \* Sté TDS – Westergeaend – construction d'un pylône + antenne relais - Avis favorable
- \* Chuard Mickaël – 21 rue du Niederfeld – changement de porte d'entrée + fenêtres - Avis favorable
- \* Delavalle Thierry – 11 rue du Lieutenant Dobler – transformation d'une pergola en véranda - Avis favorable
- \* Calloin Sébastien – 13 rue Principale – remplacement d'une porte de garage par fenêtre avec volet roulant - Avis favorable

Certificat d'urbanisme :

- \* Husser / Hueber / Guillemeau – 46 rue Principale – 854m<sup>2</sup> - - Avis favorable
- \* Kempf Christophe / Kempf Pauline – 32 rue Principale – 352m<sup>2</sup> - Avis favorable
- \* Storck / Gramelin – 6 rue du Rhin – 10.74 ares - Avis favorable
- \* Mannheim / Sellge – 6 rue des Charmes – 4.52 ares – Avis favorable

Permis de démolir :

- \* Kalender Ali -15 rue de Colmar – démolition d'un pilier de mur - Avis défavorable – ouverture maxi 4m sur limite
- \* Commission communication du 24/06 par mail retracée par Manuel Schuller :  
Préparation du Muntz concernant le mois de juin

**8) Informations des organismes intercommunaux et autres**

- Comité Syndical de Territoire Energie d'Alsace du 14/06 retracé par Jean-Marie Haumesser :  
Le syndicat est composé de 332 communes haut rhinoises et 2 communautés de communes bas rhinoises. Propriétaire de 10 000 km de réseaux électriques basse et hautes tensions.

Missions :

- Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz
- Exercer le contrôle de la bonne exécution des contrats EDF, ENEDIS, GRDF...
- reverser aux communes les sommes dues par Enedis et par les fournisseurs d'électricité
- Assistance mutualisée pour la redevance d'occupation du domaine public
- mettre en œuvre de nouvelles possibilités d'interventions dans le domaine de l'éclairage public et de la mobilité propre pour la transition énergétique.

- Assemblée générale de l'ADAUHR du 30/06 retracé par Marc Misbach :

L'ADAUHR, agence départementale pour le développement, l'aménagement et l'urbanisme dans le Haut-Rhin dispose de vastes compétences dans le domaine de l'urbanisme : projets divers, monuments historiques, architecture.

280 communes sont adhérentes dans le Haut Rhin. Une ouverture vers le Bas Rhin est en cours. Le budget est d'environ 3 millions d'euros.

Lors de cette réunion, les différents services ont été présentés. La cotisation pour les communes est fixée en fonction du nombre d'habitants. Pour les moins de 1500 habitants, le montant est de 250 €.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

Une discussion s'est portée sur la loi climat résilience. L'objectif en 2050, zéro artificialisation nette. Des exemples ont été apportés lors de ce débat pour expliquer ce programme.

**9) Divers**

- L'inauguration de la zone espace sans tabac aux abords des écoles aura lieu le vendredi 16 septembre à 18h30. Rendez-vous devant l'école Charles Abry.

- Madame Elisabeth Husser, responsable de la campagne en faveur de la Ligue contre le Cancer, a fait connaître le montant de la quête 2022 à savoir 6 773.80 €. Merci aux quêteurs et particulièrement à Mme Husser pour son dévouement depuis de très nombreuses années qui souhaite aujourd'hui arrêter cette fonction. La commune recherche une personne pour la remplacer.

- La date proposée pour la visite de l'ancienne prison rue Arrière est fixée le samedi 03 septembre 2022 à 16h.

- Manuel Schuller explique qu'un camion tracteur est régulièrement garé devant la borne de recharges. Le macadam est neuf est risque de s'abimer très vite avec le poids.

- Brigitte Obrecht propose de créer des plaquettes afin de montrer aux habitants et futurs habitants les solutions et aménagements possible pour végétaliser les clôtures d'habitations. Aujourd'hui les parcelles disposent, pour beaucoup, de clôtures en fer, aluminium, plastique... Ramener de la verdure à la place du béton, cela a notamment comme avantage de réduire les effets d'ilots de chaleur urbain. Avec le contexte actuel du réchauffement climatique, les communes ont besoin de donner l'exemple et inciter la population vers ce changement qui est l'affaire de tous.

Des informations pourraient être communiquées dans le Muntz et également à remettre aux futurs propriétaires.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22h.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 18 JUILLET 2022**

Nom Prénom	Qualité	Procuration	Signature
Marc BOUCHÉ	Maire		Président de séance
Jean-Marie HAUMESSER	Adjoint		
Christelle LEHRY	Adjointe	Donne procuration à Jean-Marie Haumesser	
Marc MISBACH	Adjoint		
Karin KEMPF	Adjointe		
Brigitte OBRECHT	Conseillère municipale		
Serge BASS	Conseiller municipal		
Elisabeth WOELFFLE	Conseillère municipale		Secrétaire de séance
Manuel SCHULLER	Conseiller municipal		
Marc FRIEH	Conseiller municipal		
Christophe ELCHINGER	Conseiller municipal		
Yann DIBLING	Conseiller municipal		
Sonia RITZENTHALER	Conseillère municipale		
Caroline FRANK	Conseillère municipale		
Virginie KREMPP	Conseillère municipale	donne procuration à Karin Kempf	